

AUJOURD'HUI

Concert ▶ « Virtuositissime Paganini », à 20 h 30 à l'auditorium Henri-Dutilleul du conservatoire, présenté par l'Orchestre de Douai. Violon : Tatsuki Narita. Direction : Jean Jacques Kantorow. ■

BONJOUR ▶ Quand la mémoire vous trahit

Samedi et dimanche se tenait à la résidence Descartes de l'école des Mines de Douai un premier festival de bande dessinée organisé par des élèves de l'établissement. Grand amateur du genre, je me suis évidemment précipité, notam-

ment sur les étals de vendeurs qui proposaient des BD d'occasion. Problème, lorsqu'on ne possède que quelques séries, il est relativement facile de se souvenir des exemplaires qui vous manquent. Mais quand on en a beaucoup...

Et paf, je suis tombé dans le piège. J'ai acheté un exemplaire d'une histoire que je possédais déjà... Heureusement, je m'en suis aperçu et j'ai pu procéder à un échange. Mais c'est juré, je vais faire des listes. ■ J.-F. G.

PENSEZ-Y

Stage ▶ Technique de la terre (matériel fourni), jusqu'au vendredi 30, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, à l'école d'art de Douai. Renseignements et inscriptions au 03 27 08 75 12. ■

LE VISAGE DE L'ACTUALITÉ

Alexandra Lange, l'acquittée de Douai : « Maintenant, je peux faire des projets »

Acquittée vendredi devant la cour d'assises de Douai du meurtre de son mari qui la battait, cette mère de famille va, doucement, s'atteler à se reconstruire, et à récupérer ses quatre enfants.

PAR FARIDA CHADRI
douai@lavoixdunord.fr
PHOTO « LA VOIX »

Lunettes fumées et écouteurs sur les oreilles, Alexandra Lange patiente sur l'une des marches de la fontaine de la place d'Armes. Ce dimanche est une belle journée ensoleillée. Et les clients ont pris d'assaut les terrasses du café ouvert. Veut-elle s'éloigner de la foule pour parler tranquillement ? « On ne me reconnaît pas encore », dit-elle un peu amusée.

Pourtant, vendredi, les chaînes de télévision régionale et nationale ont diffusé le visage de cette femme, descendant les marches du palais de justice sous les applaudissements. Après trois jours d'audience, Alexandra Lange, la femme battue, était acquittée du meurtre de son mari, commis au cours d'une dispute conjugale en 2009 à Douai. Un verdict exceptionnel. La légitime défense, au sens juridique du terme, n'était pas acquise mais fut finalement reconnue par les jurés. « Quand la sentence est tombée, j'ai eu du mal à y



Alexandra Lange, 32 ans, s'apprête à prendre un nouveau départ. « Je suis bien soutenue », dit-elle.

croire, se souvient-elle. J'essayais de détailler chaque mot. Je n'ai réalisé que lorsque tout le monde s'est levé, a crié, a applaudi. Là, j'ai compris que j'étais libre ». Une petite fête improvisée s'est ensuite dérou-

lée au foyer d'hébergement, à Douai, où elle vit depuis près d'un an. « Tout le monde était heureux ». La félicité perdure tout le week-end, même si elle ressentait « encore de la tension ».

Depuis hier, Alexandra Lange a repris le chemin de sa formation en « Préparation opérationnelle à l'emploi collective » où elle apprend à faire un CV, une lettre de motivation, où on la prépare aux

entretiens d'embauche... Elle aimerait bien être auxiliaire de vie. Ou elle deviendra peut-être employée de libre service. Elle verra. « Avant le procès, l'avenir c'était un trou noir. Maintenant, je peux faire des projets », dit-elle. Alexandra Lange souhaite rencontrer le plus rapidement le juge des affaires familiales « pour lui dire que je suis libre et que je souhaite récupérer mes

« La grosse page du procès est terminée, mais il y a d'autres pages à tourner. »

enfants ». Âgés de 6 à 13 ans aujourd'hui, ils avaient été placés dès son incarcération. Aujourd'hui, elle les voit deux ou trois fois par mois, le temps d'un week-end. « La grosse page du procès est terminée, mais il y a d'autres pages à tourner », explique-t-elle. D'abord trouver un logement, idéalement près de chez son père qui vit dans le Douaisis. Ensuite, chercher un travail. Enfin, « me réadapter avec les enfants. On ne peut pas reprendre comme si de rien n'était. Il y a eu une séparation, une cassure et il faut réparer cette cassure ». Alexandra Lange fixe à plusieurs mois le temps des retrouvailles. Les vraies. « Une chose à la fois, et on y va doucement. Le but c'est d'être heureux ». ■



Nathalie Tomasini et Janine Bonaggiunta, avocates spécialisées dans la défense de femmes victimes de violences. PHOTO SAMI BELLOUMI

Ses avocates veulent une réparation financière

Entretien avec Nathalie Tomasini et Janine Bonaggiunta, les avocates au barreau de Paris qui ont défendu Alexandra Lange.

- Vous attendiez-vous à un tel verdict ?

Janine Bonaggiunta : « Nous sommes parties avec cette idée d'acquiescement dès le début. Pour nous c'était de la légitime défense. On avait aucun doute là dessus. Mais on pouvait penser que les jurés n'allaient pas suivre. »

- Dès le départ, vous vouliez faire de ce procès celui de toutes les femmes victimes de violences conjugales. Pourquoi ?

Nathalie Tomasini : « Ce procès est atypique car dans la plupart des cas, les homicides sont commis par des maris violents. Là, c'était l'inverse. Ce qui donnait à ce procès une force particulière. Cela nous permettait ainsi d'alerter l'opinion publique sur les violences physiques mais aussi psychologiques (injures, humiliations...) que vivent ces femmes. »

- Quelles conséquences ce procès peut-il avoir à l'avenir ?

J.B. : « Chaque cas est particulier. Alexandra a été acquittée car tous les critères de légitime défense étaient réunis. Le procès peut servir d'exemple mais dans certains

cas les critères sont difficiles à réunir. Nous nous battons, aussi, pour que l'expert psychiatre qui les examine, au cours de l'instruction, puisse déterminer si les femmes se trouvaient [au moment du drame] dans un contexte particulier de fragilité, de sorte que les critères de légitime défense soient moins stricts, moins traditionnels. »

- Alexandra Lange a fait 17 mois de détention provisoire. Allez-vous demander une indemnisation comme la loi le permet ?
N.T. : « Absolument. Pour qu'elle puisse se reconstruire. Elle le mérite. » ■ F. C.